

Finalités et enjeux

- Une simplification des démarches d'accès à l'hébergement et au logement pour les personnes sans domicile ou risquant de l'être, et une simplification des interventions pour les travailleurs sociaux qui les accompagnent
- Un traitement équitable des demandes et une orientation adaptée aux besoins de la personne, afin de construire des parcours individualisés d'insertion,
- Une meilleure coordination des acteurs de la veille sociale jusqu'au logement et améliorer la fluidité entre l'urgence, l'insertion et l'accès au logement.
- Une meilleure observation des parcours et l'opportunité d'évaluer sur les territoires les réponses manquantes et le décalage entre l'offre et les besoins.

Mission

- Régulation des orientations :
 - Organiser et centraliser l'ensemble des demandes de prise en charge des personnes,
 - Assurer l'évaluation des besoins des personnes ou la transmission de cette évaluation par les institutions orientatrices.
 - Mobiliser, pour répondre à ces demandes, l'ensemble de l'offre d'hébergement, ainsi que les dispositifs permettant chaque fois que possible un accès direct au logement. Le SIAO ont vocation à avoir une visibilité de l'ensemble de l'offre (urgence, insertion, et tout ou partie du logement de transition), et d'orienter les personnes vers les solutions d'hébergement/logement accompagné les plus adaptées
- Veiller à la continuité des prises en charge et des parcours, en organisant la fonction de référent personnel
- Organiser la coopération et le travail partenarial entre les acteurs
- Contribuer à l'observation sociale et à la connaissance des besoins

Textes de référence

- Circulaire MEEDEM (NOR : DEVA1014065C) du 8 avril 2010 relative au service intégré de l'accueil et de l'orientation
- Circulaire DGCS/USH/2010/252 du 7 juillet 2010 relative au service intégré de l'accueil et de l'orientation : Apport d'outils complémentaires pour la mise en place des services intégrés d'accueil et d'orientation.
- Instruction interministérielle n° : DGCS/USH/DIHAL/2011/86 du 4 mars 2011 relative à la mise en place de la fonction de référent personnel dans les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO)
- Circulaire du 31 janvier 2011, relative à la coopération entre SIAO et PADA (plateforme d'accueil pour demandeur d'asile)
- Instruction SIAO / justice : projet en cours

Champs

- Territoire concerné : départemental ou infra départemental
- Public cible : « les personnes sans abri ou risquant de l'être »
- Secteurs concernés :
 - > AHI et logement :

Le service intégré répond à deux niveaux de prise en charge : l'urgence et l'insertion (hébergement et logement). Il instaure une collaboration active de tous les acteurs locaux de l'accueil, de l'hébergement et du logement adapté et ordinaire.



> Autres champs, articulation avec :

- La demande d'asile : subsidiarité dans la prise en charge des personnes demandeuses d'asile
- La réinsertion des détenus : faciliter la sortie de prison dans une logique de prévention
- La santé : assurer le lien avec les établissements et services de santé et médico-sociaux

Acteurs

- Acteurs associatifs du secteur AHI, du logement adapté
- Services déconcentrés : DDCS, DRJSC
- Bailleurs
- Partenaires de la justice (SPIP), de la santé (ARS), de l'emploi
- Collectivités (CG, agglomération, ville)

Durée et actualisation

- Evaluation et suivi de l'activité des SIAO :
 - Indicateurs de suivi transmis par les SIAO de façon hebdomadaire au service déconcentré
 - Evaluation et bilan d'activité à 6 mois puis 1 an de fonctionnement
- Durée des conventions Etat / opérateurs SIAO : 3 ans

Organisation et pilotage

- Pilotage, suivi du fonctionnement et évaluation par l'Etat (niveau départemental et régional)
- Gestion opérationnelle du SIAO par un opérateur départemental :
 - préconisation d'un portage collectif
 - Signature d'une convention Etat / opérateur

Liens avec les autres outils

- PDAHI
- Contractualisation

